

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 2 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire à huis clos du lundi 2 novembre 2020, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2020-11-313

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 5 octobre 2020 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 octobre 2020 ;
8. États comparatifs des revenus et charges ;
9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
10. Gestion administrative ;
 - 10.1. Acquisition d'équipements informatiques ;
 - 10.2. Offre de services professionnels - Gîte de Saint-Isidore ;
 - 10.2.1. Modification à l'entente ;
 - 10.3. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) - convention pour l'installation d'une borne de recharge ;
11. Adoption de règlement ;
 - 11.1. Second projet de règlement no 343-2020 relatif à la marge de recul avant, à la localisation des bâtiments secondaires et aux cases de stationnement dans les zones RB-5 et RB-6 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020 et 341-2020) ;

12. Dépôts de soumissions ;
 - 12.1. Collecte des ordures ;
 - 12.2. Dénéigement des bâtiments municipaux ;
13. Travaux publics ;
 - 13.1. Dépenses à autoriser ;
 - 13.2. Dépenses engagées ;
 - 13.3. Afficheur de vitesse ;
 - 13.4. Glissière – rang de la Rivière nord ;
14. Inspection en bâtiments ;
 - 14.1. Émission des permis ;
 - 14.1.1. Suivi - permis de construction lot no 3 029 559 ;
 - 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
15. Sécurité incendie ;
 - 15.1. Demandes du directeur ;
16. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 16.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 16.1.1. Madame France Gosselin et monsieur François Campagna ;
17. Ministère des Transports ;
 - 17.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) ;
 - 17.1.1. Route Coulombe - phase 2 ;
 - 17.1.1.1. Constructions Edguy inc. - recommandation de paiement no 2 ;
 - 17.2. Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement (RIRL) ;
 - 17.2.1. Route Coulombe et rue Sainte-Geneviève ;
 - 17.2.1.1. P.E. Pageau inc. - recommandation de paiement no 2 ;
18. Refinancement - Règlements nos 150-2005 (camion autopompe), 251-2013 (réacteurs biologiques) et 260-2014 (phase 3) pour un montant de 2 353 000 \$;
 - 18.1. Résolution de concordance et de courte échéance ;
 - 18.2. Résolution d'adjudication ;
19. Budget 2021 ;
 - 19.1. Horaire des rencontres ;
20. Divers ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-11-313A 3.1. Séance ordinaire du 5 octobre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

Madame Virginie Nadeau - lumière rue de la Dentellière

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-313B

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de procéder à l'installation d'un luminaire dans la rue de la Dentellière, et ce, afin de mieux éclairer ce secteur résidentiel.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à effectuer les démarches auprès d'Hydro-Québec à cet effet.

Adoptée

2020-11-314

Rues privées - subvention 2021

ATTENDU QU'à la suite de divers travaux de réfection de voirie sur le territoire, la municipalité de Saint-Isidore a mis à la disposition des associations des rues privées des matériaux résiduels tel que de la terre de remplissage, du gravier, des résidus de pulvérisation ou de l'asphalte recyclé ;

ATTENDU QUE l'épandage desdits matériaux engendre des coûts supplémentaires imprévus aux résidents de ces secteurs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser aux associations des rues privées qui le souhaitent, une avance pour défrayer seulement les coûts en lien avec l'épandage des matériaux résiduels sur le montant de la subvention 2021, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

2020-11-315

École Barabé-Drouin - achat de matériel

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une demande de l'École Barabé-Drouin afin de défrayer une partie des coûts pour l'acquisition d'un pulvérisateur électrostatique portatif ;

ATTENDU QUE ledit pulvérisateur servira à la désinfection du matériel au gymnase ainsi qu'au service des loisirs lors de la tenue d'activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de défrayer en totalité les coûts reliés à l'achat du pulvérisateur électrostatique portatif au montant estimé de mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-treize cents (1 488,93 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même la subvention gouvernementale COVID-19.

Adoptée

2020-11-316

MRC de La Nouvelle-Beauce - formation web « Perception des créances municipales »

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,

APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du directeur général et secrétaire-trésorier à la formation web « Perception des créances municipales » organisée par l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, qui se tiendra les 14 et 21 janvier 2021 au coût de trois cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-treize cents (344,93 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2020-11-317 **Monsieur Claude Gagné - projet de recherche « Les chemins de l'oubli » - prêt de salle**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de louer gratuitement à monsieur Claude Gagné un local pour une journée afin de permettre la rencontre de résidents de Saint-Isidore et de recueillir leurs témoignages en lien avec le thème du projet de recherche artistique sur le territoire beauceron « Les chemins de l'oubli » qui devrait être réalisé entre les mois de mai et juillet 2021.

Adoptée

2020-11-318 **Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) - projet Embarque Chaudière-Appalaches**

IL EST PROPOSÉ PR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de promouvoir le projet « Embarque Chaudière-Appalaches » du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches visant à faciliter les déplacements quotidiens des citoyens en présentant des alternatives plus abordables, conviviales et durables à l'auto solo.

Adoptée

2020-11-319 **Association pulmonaire du Québec - campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon »**

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de soutenir la campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » et s'inscrire dans la campagne de prévention et de sensibilisation effectuée auprès des citoyens.

Adoptée

2020-11-320 **Fédération québécoise des municipalités - formations web**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de représentants aux formations web organisées par la Fédération québécoise des municipalités, soit :

- le directeur général et secrétaire-trésorier à la formation web « Aide financière COVID-19 et relance économique » qui se tiendra le 5 novembre 2020, au coût de cinquante-sept dollars et quarante-neuf cents (57,49 \$), incluant les taxes ;
- deux (2) représentants à la formation web « L'accès aux documents et les élus : les grands enjeux » qui se tiendra le 24 novembre 2020, au coût total de cent trente-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (137,98 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2020-11-321

Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - contribution financière

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse la somme totale de quatre cents dollars (400,00 \$) comme appui et contribution aux projets de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce, soit un montant de deux cents dollars (200,00 \$) à titre de contribution annuelle et un montant de deux cents dollars (200,00 \$) à titre de contribution exceptionnelle non récurrente en remplacement de la participation de la municipalité au tournoi de golf qui n'a pas eu lieu en raison de la pandémie COVID-19.

Adoptée

Le conseil convient de :

- procéder à l'installation d'un radar de vitesse portatif pendant une certaine période sur la rue Sainte-Geneviève afin de conscientiser les utilisateurs de la route ;
- reporter en 2021 l'entretien du fossé vis-à-vis le lot 4 945 465, selon ce qu'il sera décidé dans la planification du service des travaux publics.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- appel de projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- midi-causerie en relations du travail offert par la Fédération québécoise des municipalités ;
- formation « Image et Politique - défis des médias socionumériques » offerte par l'Université du Québec à Trois-Rivières ;
- don lors de la tenue d'un Encan virtuel de la Maison du Littoral.

2020-11-322

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3261 à 3286 inclusivement, les chèques nos 13928 à 13950 inclusivement (les chèques nos 13931 et 13939 étant annulés), les dépôts directs nos 501967 à 502017 inclusivement (les dépôts directs nos 501930 et 501931 adoptés à la séance du 5 octobre 2020, 501968 et 501 972 étant annulés) et les salaires, totalisant cinq cent vingt-quatre mille vingt-trois dollars et quatre cents (524 023,04 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 OCTOBRE 2020

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 octobre 2020.

8. ÉTAT COMPARATIFS DES REVENUS ET CHARGES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs des revenus et charges, et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

9. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* » par les élus Daniel Blais, Martin Boisvert, Antoine Couture, Hélène Jacques, Germain Lefebvre, Diane Rhéaume et Réal Turgeon, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

10. GESTION ADMINISTRATIVE

2020-11-323

10.1. Acquisition d'équipements informatiques

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPROUVÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'un ordinateur portable pour le service des travaux publics, auprès de Newegg au coût de deux mille soixante-dix dollars et quarante-six cents (2 070,46 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même la subvention COVID 2019.

Adoptée

10.2. Offre de services professionnels - Gîte de Saint-Isidore

2020-11-324

10.2.1. Modification à l'entente

ATTENDU QUE par la résolution 2020-10-288, la municipalité de Saint-Isidore convenait d'une entente de services administratifs et comptables avec le Gîte de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE le Gîte de Saint-Isidore a fait parvenir à la municipalité une demande officielle de modifications à ladite entente, notamment au niveau de la description des services ainsi que des modalités et coûts ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu l'offre de services modifiée afin d'analyser lesdites modifications ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE DIANE RHÉAUME DÉCLARANT SA DISSIDENCE

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accepter les modifications à l'entente de services administratifs et comptables avec le Gîte de Saint-Isidore, et ce, selon les nouvelles conditions établies.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer l'entente modifiée pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente résolution modifie la résolution 2020-10-288.

Adoptée

2020-11-325

10.3. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) - convention pour l'installation d'une borne de recharge

ATTENDU QUE par la résolution 2020-04-106, la municipalité de Saint-Isidore faisait part à la MRC de La Nouvelle-Beauce de son intérêt à obtenir une borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire, et ce, dans le cadre du projet « Compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches » financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

ATTENDU QUE ladite borne de recharge sera installée à proximité du Casse-Croûte Le Spot, lequel est situé sur un terrain appartenant à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'une convention avec le Conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et 9359-8100 Québec inc. et Casse-Croûte Le Spot, pour l'installation d'une borne de recharge dans le cadre du projet « Compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches » financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), et ce, selon les conditions établies dans la convention.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, ou son remplaçant, soit autorisé à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

11. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2020-11-326

11.1. Second projet de règlement no 343-2020 relatif à la marge de recul avant, à la localisation des bâtiments secondaires et aux cases de stationnement dans les zones RB-5 et RB-6 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-201, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020 et 341-2020)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 343-2020 relatif à la marge de recul avant, à la localisation des bâtiments secondaires et aux cases de stationnement dans les zones RB-

5 et RB-6 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020 et 341-2020) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

12. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2020-11-327

12.1. Collecte des ordures

ATTENDU QUE par la résolution 2020-09-257, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média, pour la collecte des ordures ménagères pour l'année 2021, pour les années 2021/2022/2023 et pour les années 2021/2022/2023/2024/2025 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES			
SOUMISSIONNAIRES	COÛT (excluant les taxes)		
	OPTION 1 2021	OPTION 2 2021/22/23	OPTION 3 2021/22/23/24/25
GFL Environnemental inc.	215 996,94 \$	661 036,98 \$	1 124 056,70 \$
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	203 307,46 \$	592 595,03 \$	1 012 762,22 \$

COLLECTE DES MONSTRES									
	COÛT (excluant les taxes)								
	OPTION 1 2021			OPTION 2 2021/22/23			OPTION 3 2021/22/23/24/25		
	4 Collectes	12 collectes	+/- 38 collectes	4 collectes	12 collectes	+/- 38 collectes	4 collectes	12 collectes	+/- 38 collectes
GFL Environnement inc.	26 487,00 \$	55 039,50 \$	107 940,60 \$	81 060,81 \$	168 4442,89 \$	129 270,41 \$	137 839,41 \$	286 427,77 \$	461 727,22 \$
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	10 500,00 \$	15 120,00 \$	19 950,00 \$	30 756,25 \$	44 289,00 \$	58 436,88 \$	52 563,29 \$	75 691,14 \$	99 870,24 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de collecte des ordures ménagères, pour les années 2021/2022/2023 à Services Sanitaires Denis Fortier inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de sept cent trente-deux mille deux cent cinquante-sept dollars et quarante et un cents (732 257,41 \$), incluant la collecte des monstres, taxes incluses, réparti comme suit :

	2021	2022	2023
Collecte des ordures	221 527,83 \$	227 065,98 \$	232 742,33 \$
Collecte des monstres (12 collectes)	16 556,40 \$	16 970,31 \$	17 394,57 \$

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2020-11-328

12.2. Déneigement des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE par la résolution 2020-09-258, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour le déneigement des bâtiments municipaux, et ce, pour la saison 2020-2021 et pour les saisons 2020-2021/2021-2022/2022-2023 auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

2020-2021 Coût (excluant les taxes)	
	Ferme Turcotte et Fils inc.
Centre municipal, MDJ/Expo, rue de l'Expo et travée	6 500,00 \$
Chemin des étangs et à la station d'épuration	2 200,00 \$
Salle Amicale, stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie/garage municipal	5 000,00 \$
Stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel	3 500,00 \$
Usine d'eau potable et du poste de pompage route Larose	1 000,00 \$
Poste de pompage route Kennedy	750,00 \$
Opération soufflage	150,00 \$/hre

2020-2021/2021-2022/2022-2023 Coût (excluant les taxes)			
	Ferme Turcotte et Fils inc.		
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Centre municipal, MDJ/Expo, rue de l'Expo et travée	6 500,00 \$	6 500,00 \$	6 700,00 \$
Chemin des étangs et à la station d'épuration	2 200,00 \$	2 200,00 \$	2 300,00 \$
Salle Amicale, stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie/garage municipal	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 200,00 \$
Stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel	3 500,00 \$	3 500,00 \$	3 700,00 \$
Usine d'eau potable et poste de pompage route Larose	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 200,00 \$
Poste de pompage Kennedy	750,00 \$	750,00 \$	1 000,00 \$
Opération soufflage	150,00 \$/hre	150,00 \$/hre	150,00 \$/hre

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de déneigement des bâtiments municipaux pour les saisons 2020-2021/2021-2022/2022-2023 à Ferme Turcotte et Fils inc., soumissionnaire conforme, au coût total de soixante-six mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante cents (66 685,50 \$), incluant les taxes, soit vingt et un mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-seize cents (21 787,76 \$) pour la saison 2020-2021, vingt et un mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-seize cents (21 787,76 \$) pour la saison 2021-2022 et vingt-trois mille cent neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (23 109,98 \$) pour la saison 2022-2023, réparti comme suit :

2020-2021/2021-2022/2022-2023			
Coût (incluant les taxes)			
	Ferme Turcotte et Fils inc.		
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Centre municipal, MDJ/Expo, rue de l'Expo et travée	7 473,38 \$	7 473,38 \$	7 703,33 \$
Chemin des étangs et à la station d'épuration	2 529,45 \$	2 529,45 \$	2 644,43 \$
Salle Amicale, stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie/garage municipal	5 748,75 \$	5 748,75 \$	5 978,70 \$
Stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel	4 024,13 \$	4 024,13 \$	4 254,08 \$
Usine d'eau potable et poste de pompage route Larose	1 149,75 \$	1 149,75 \$	1 379,70 \$
Poste de pompage Kennedy	862,31 \$	862,31 \$	1 149,75 \$
Opération soufflage	172,46 \$/hre	172,46 \$/hre	172,46 \$/hre

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1. Dépenses à autoriser

Aucune dépense à autoriser.

2020-11-329

13.2. Dépenses engagées

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Voirie

Entretien lumière F550
Fournisseur : JDP Performance

137,92 \$

Achat équipement sécurité 106,92 \$
Fournisseur : Émile Larochelle inc.

Eaux usées

Ventilation étangs 22,86 \$
Réparation chaloupe étangs 51,79 \$
Fournisseur : JDP Performance

Adoptée

2020-11-330 **13.3. Afficheur de vitesse**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Afficheur de vitesse radar avec message,
incluant le transport 4 828,95 \$
Fournisseur : Trafic Innovation inc.

QU'une vérification soit effectuée après de la MRC de La Nouvelle-Beauce s'il y a possibilité d'un achat regroupé, et ce, afin de diminuer les coûts d'acquisition.

Adoptée

2020-11-331 **13.4. Glissière - rang de la Rivière nord**

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Installation d'une glissière de sécurité 12 000,00 \$
Fournisseur : entreprise spécialisée

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

14. INSPECTION DES BATIMENTS

14.1. Émissions des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2020.

14.1.1. Suivi - permis de construction lot no 3 029 559

Le conseil prend acte d'une correspondance relativement à l'engagement du propriétaire du lot 3 029 559 à terminer les travaux pour le 1^{er} décembre 2020, tel que stipulé au permis émis.

14.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'octobre 2020.

2020-11-332

Lot no 3 028 743 - matricule 6158-09-8422

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une plainte pour une piscine non sécuritaire sur le lot 3 028 743 ;

ATTENDU QU'à la suite d'une vérification, l'inspecteur en bâtiments a transmis au propriétaire un avis d'infraction pour se conformer à la réglementation ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiments a déposé un rapport faisant état des correctifs apportés par le propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore, jugeant satisfaisant les correctifs apportés par le propriétaire du lot 3 028 743, convienne de clore le dossier.

Adoptée

15. SÉCURITÉ INCENDIE

2020-11-333

15.1. Demande du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Inscription de Michel Gagné au congrès annuel 2021 <i>Fournisseur : Association des chefs en sécurité incendie</i>	400,75 \$
--	-----------

Adoptée

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demande de dérogation mineure

2020-11-334

16.1.1. Madame France Gosselin et monsieur François Campagna

ATTENDU QUE madame France Gosselin et monsieur François Campagna sont propriétaires du lot 3 028 920 au cadastre du Québec, d'une superficie de trois mille trois cent quatre-vingt-deux mètres carrés et trois dixièmes (3 382,3 m.c.) situé route du Président-Kennedy ;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent aménager deux (2) cases de stationnement supplémentaires en front de leur résidence ;

ATTENDU QUE les normes relatives à la localisation des cases de stationnement ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Localisation des cases de stationnement Usage résidentiel unifamilial	Cour avant et en front de la résidence	En cour avant sauf en front de la résidence

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande de refuser la dérogation mineure demandée, car les propriétaires peuvent se conformer à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas accorder la dérogation mineure demandée par madame France Gosselin et monsieur François Campagna, relativement à l'aménagement de cases de stationnement supplémentaires sur le lot no 3 028 920.

Adoptée

17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

17.1. Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération (AIRRL)

17.1.1. Route Coulombe - phase 2

2020-11-335 17.1.1.1. Constructions Edguy inc. - recommandation de paiement no 2

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 2 concernant la réfection de la route Coulombe - phase 2 au montant d'un million vingt-sept mille huit cent sept dollars et quatre-vingt cents (1 027 807,80 \$), incluant les taxes, à Les Constructions Edguy inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

17.2. Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement (RIRL)

17.2.1. Route Coulombe et rue Sainte-Geneviève

2020-11-336 17.2.1.1. P.E. Pageau inc. - recommandation de paiement no 2

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 2 concernant la réfection de la route Coulombe et la rue Sainte-Geneviève au montant de six cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-sept dollars et vingt-cinq cents (655 087,25 \$), incluant les taxes, à P.E. Pageau inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

18. REFINANCEMENT - RÈGLEMENTS NOS 150-2005 (CAMION AUTOPOMPE), 251-2013 (RÉACTEURS BIOLOGIQUES) ET 260-2014 (PHASE 3) POUR UN MONTANT DE 2 353 000 \$

2010-11-337

18.1. Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Isidore souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant total de 2 353 000 \$ qui sera réalisé le 17 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
150-2005	113 600 \$
251-2013	220 600 \$
251-2013	86 200 \$
260-2014	1 932 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 251-2013 et 260-2014, la municipalité de Saint-Isidore souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 novembre 2020 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mai et le 17 novembre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le

document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE
275, AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS
SAINTE-MARIE (QUÉBEC)
G6E 3Y9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La municipalité de Saint-Isidore, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 251-2013 et 260-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2020-11-338

18.2. Résolution d'adjudication

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 150-2005, 251-2013 et 260-2014, la municipalité de Saint-Isidore souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 novembre 2020, au montant de 2 353 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,89600	159 000 \$	0,60000 %	2021	1,23170%
		161 000 \$	0,70000 %	2022	
		163 000 \$	0,80000 %	2023	
		165 000 \$	0,90000 %	2024	
		1 705 000 \$	1,00000 %	2025	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,52900	159 000 \$	0,50000 %	2021	1,26737 %
		161 000 \$	0,60000 %	2022	
		163 000 \$	0,75000 %	2023	
		165 000 \$	0,85000 %	2024	
		1 705 000 \$	0,95000 %	2025	

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,68376	159 000 \$	0,50000 %	2021	1,27225 %
		161 000 \$	0,60000 %	2022	
		163 000 \$	0,75000 %	2023	
		165 000 \$	0,85000 %	2024	
		1 705 000 \$	1,00000 %	2025	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 353 000 \$ de la municipalité de Saint-Isidore soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée

19. BUDGET 2021

2020-11-339

19.1. Horaire des rencontres

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de fixer la séance statutaire pour l'adoption du budget 2021 au 16 décembre 2020.

Adoptée

20. DIVERS

Aucun sujet.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2020-11-340

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 25.

Adopté ce 7 décembre 2020.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
